Formation pratique en institution de soins 3 - ENSPR3

Code du module:	ENSPR3
Unité capitalisable:	Nursing de la personne dépendante (NUDE1)
Méthodes d'évaluations fixés:	2
Profession:	Aide - soignant - francophone
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Commande, Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'élève est capable de réunir des informations concernant les situations de soins.

Obligatoire

# **INDICATEURS**

- L'élève transmet des informations pertinentes.
- L'élève structure ses informations.
- L'élève explique les termes professionnels.

- L'élève dispose des principales informations concernant les situations de soins.
- L'élève emploie les principaux termes professionnels à bon escient.

L'élève est capable de se renseigner, au début de chaque poste de travail, au sujet des protocoles de soins, des matér et des produits utilisés au sein du service.

Obligatoire

# **INDICATEURS**

- L'élève utilise le matériel de travail et les produits de manière professionnelle.
- L'élève prodigue les soins de manière professionnelle.

#### **SOCLES**

- L'élève connaît le déroulement des techniques à mettre en œuvre.
- · L'élève connaît les matériaux utilisés.

3

L'élève est capable d'identifier les risques dans une situation complexe et d'en déduire les mesures de prévention à appliquer.

Obligatoire

#### **INDICATEURS**

- L'élève identifie les risques et il les justifie.
- · L'élève connaît les mesures prophylactiques.

# SOCLES

- L'élève identifie les principaux risques en fonction des circonstances.
- L'élève justifie correctement les explications demandées.
- L'élève connaît les mesures prophylactiques généralement appliquées au sein de son unité.

4

L'élève est capable de planifier les soins qui lui sont confiés.

Sélective

#### **INDICATEURS**

- L'élève établit un plan de travail.
- Le plan de travail est complet.
- La structure du plan de travail est logique.
- L'élève fait la distinction entre l'assistance et l'incitation aux auto-soins.

- L'élève produit un plan de travail faisant état de l'ensemble des soins essentiels.
- L'élève justifie le déroulement des soins.
- L'élève tient globalement compte des ressources du bénéficiaire de soins.

L'élève est capable de prodiguer les soins qui lui sont confiés.

Obligatoire

# **INDICATEURS**

- L'élève tient compte
  - de la disponibilité du matériel de travail nécessaire,
  - · de la suite logique des opérations,
  - de son apparence personnelle,
  - · de l'hygiène,
  - o de la sécurité,
  - du bien-être physique et mental du bénéficiaire de soins,
  - de l'installation du bénéficiaire de soins,
  - · des règles ergonomiques,
  - · des délais imposés,
  - de sa propre dextérité.

#### **SOCLES**

- L'élève se rend compte de l'absence de matériel.
- L'élève suit son plan de travail.
- L'apparence de L'élève est correcte.
- L'élève observe les règles essentielles d'hygiène selon l'OMS.
- L'élève tient compte des aspects essentiels de la sécurité au travail en fonction des circonstances.
- L'élève respecte les principes de manutention.
- L'élève tient compte des souhaits du bénéficiaire de soins.
- L'élève accomplit l'ensemble des soins prévus dans un délai réaliste.
- L'élève adapte les techniques de soins aux circonstances rencontrées.

6

L'élève est capable de ranger son poste de travail et de mettre le matériel au rebut.

Obligatoire

#### **INDICATEURS**

- L'élève range son poste de travail.
- · L'élève met le matériel au rebut.

- Le poste de travail était rangé et propre au départ de L'élève.
- L'élève a mis le matériel utilisé au rebut de manière professionnelle.

L'élève est capable d'évaluer son travail, de documenter l'exécution des soins et de présenter un rapport oral.

Obligatoire

#### **INDICATEURS**

- L'élève évalue le résultat des soins.
- L'élève documente les soins exécutés et les observations faites.
- · L'élève présente un rapport oral.

#### **SOCLES**

- L'élève se rend compte des modifications importantes au niveau de la situation.
- L'élève documente correctement les soins exécutés.
- L'élève produit un rapport oral précis et succinct.

8

L'élève est capable de respecter la législation et les principes déontologiques en vigueur.

Obligatoire

#### **INDICATEURS**

- L'élève respecte le secret professionnel.
- L'élève tient compte des attributions propres à la profession.
- L'élève respecte les consignes en vigueur au sein de l'institution et de l'établissement scolaire.

#### **SOCLES**

- L'élève respecte le secret professionnel.
- · L'élève respecte les consignes.

9

L'élève est capable de s'intégrer dans l'équipe multidisciplinaire.

Obligatoire

#### **INDICATEURS**

- L'élève se concerte avec l'équipe soignante.
- L'élève manifeste une attitude collégiale.

#### **SOCLES**

• L'élève assume son rôle d'apprenti au sein de l'équipe soignante.

L'élève est capable de communiquer avec le bénéficiaire de soins d'une manière adaptée aux circonstances.

Obligatoire

# **INDICATEURS**

- L'élève respecte les règles de courtoisie.
- L'élève est à l'écoute du bénéficiaire de soins.
- L'élève réagit avec empathie aux interventions du bénéficiaire de soins.
- L'élève respecte la sphère privée et l'intimité.
- L'élève veille à maintenir une distance appropriée pour protéger ses propres sentiments.

#### **SOCLES**

- L'élève applique les règles de politesse au contact du bénéficiaire de soins et de ses collègues.
- L'élève réagit de manière appropriée aux interventions du bénéficiaire de soins.
- L'élève respecte la sphère privée et l'intimité.
- L'élève adapte sa communication aux besoins du bénéficiaire des soins.

11

L'élève est capable d'évaluer sous guidance l'exécution des soins

Sélective

### **INDICATEURS**

- L'élève se réfère aux critères d'évaluation.
- L'élève s'auto-évalue.
- L'élève se rend compte de ses erreurs.

- L'élève décrit le déroulement des soins.
- L'élève reconnait des erreurs grossières en se référant aux critères d'évaluation.

L'élève a acquis les compétences professionnelles et sociales requises et il les documente dans le carnet d'apprentissa dans le rapport de stage.

Obligatoire

# **INDICATEURS**

- L'élève présente un carnet d'apprentissage avec une évaluation.
- L'élève rédige un rapport de stage.

- L'élève documente dans son carnet d'apprentissage les activités de manière appropriée.
- L'élève a acquis le nombre minimal des compétences à approfondir au sein de l'institution.
- L'élève rédige un rapport de stage conforme aux exigences.